

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

N° SOC/CL : 05585933 N° Contrat : 0001 Libellé du produit : <b>Professionnels de l'automobile</b> Période de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.	<b>SAS-SASU COURTIER AUTOMOBILES.FR</b>  <b>25 RUE DE TOUVENT</b> <b>85180 LE SABLES D'OLONNE</b>
--	--

GROUPAMA ASSURANCE certifie par la présente que l'assuré précité est garanti par police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du contrat garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile en raison des dommages causés à autrui dans l'exercice de ses activités déclarées : Agent auto véhicules <3,5T  
 Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE
<b>Responsabilité civile Exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs..... <b>dont :</b></li> <li>♦ <i>Dommages matériels</i></li> <li>♦ <i>Dommages Immatériels consécutifs</i></li> <li>• Faute inexcusable de l'employeur.....</li> <li>• Dommages matériels subis par les biens mobiliers confiés.</li> </ul>	<b>16 000 000 €</b> tous dommages confondus <b>par année d'assurance</b>  <b>4 000 000 € par sinistre</b> <b>400 000 € par sinistre</b>  <b>3.000.000 € par sinistre</b>  <b>76 500 € par sinistre</b>
<b>Atteintes à l'Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages confondus.....</li> </ul>	<b>765000 € par année d'assurance,</b>
<b>Responsabilité civile après Livraison de Produits ou après réception</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs Dont</li> <li>Dommages corporels et matériels</li> <li>Dommages immatériels consécutifs</li> </ul>	<b>5 000 000 € par année d'assurance</b>  <b>2 000 000 € par sinistre</b> <b>400 000 € par sinistre</b>

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit, **conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France.**

**Elle ne peut engager GROUPAMA ASSURANCES en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait le 24/04/2020 à NIORT  
 Pour GROUPAMA ASSURANCES, par délégation :

